REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260407-DCM18-2026-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 7 AVRIL 2026

Conseillers: 09
Présents: 09
Votants: 09
Pouvoir:

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Loïc MICHAUD, Maire.

,

Présents : MICHAUD Loïc, BENIZEAU Amélie, PECKRE Francis, DUBREUIL Anne-Elisabeth, JEAN-LOUIS Gisèle, PAILLIER Julien, CARDINAUD Alexandre, CLAVEAU Tiphaine, HENRY Guillaume,

Secrétaire de séance : PAILLIER Julien

Date de la convocation : 02 avril 2026

Objet : Nomination d'un référent au SMBVSN

Le SMBVSN (Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise) est syndicat créé le 1er janvier 2020, pour gérer la compétence GEMAPI, à partir des zones blanches de 8 EPCI des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime et de la dissolution au 31 décembre 2019 de 3 syndicats de rivières : le SIAH Autize-Egray, le SYRLA et le Syndicat des Trois Rivières.

Le SMBVSN couvre en totalité ou partiellement une centaine de communes, sur une superficie de 1 570 km². Le réseau hydrographique représente près de 800 km de cours d'eau (Hors réseau secondaire et tertiaire du Marais Poitevin).

Le syndicat est un syndicat mixte fermé composé de plusieurs communautés de communes dont la communauté d'Agglomération du Niortais.

Le SMBVSN institue des commissions géographiques à l'échelle des sous-bassins dont celui de la Guirande-Courance-Mignon dans lequel la commune d'AMURÉ se situe.

Ces commissions n'ont pas de voix délibérative mais elle a pour mission d'associer les communes à la définition du contenu et de la programmation des actions à mener, dans le cadre du budget voté par le Comité syndical.

Il est donc nécessaire de nommer un référent pour cette commission géographique.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Loïc MICHAUD comme référent.

Fait à AMURÉ, le 07 avril 2026
Le Maire
Loïc MICHAUD

MAIRIE de AMURE (79 / Deux-Sèvres)

Le secrétaire de séance,
Julien PAILLIER

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :